

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Jeudi 16 avril 2026****CONVOCATION**

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

Pouvoir : 1

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAffichée et mise en ligne le :
23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Joël MOREAU – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Didier PILLETTE – Mme Nadège FAUL – M. Bernard BONI – Mme Carole BOULANGER – M. Alphonse PAGNON – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Rodolphe MIET – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Gérard BRUNEL – Mme Sophie-Anne GUILHAUME – M. Thierry MALHERBE – Mme Cécile PIGNOL-MASSON – M. Julien DOLFI – Mme Carole BREVET – M. Arthur GILLET – Mme Lysiane RESSEGUIER – M. Jean DELCROIX – Mme Gaëlle LAZENNEC – M. Laurent MOLVOST – Mme Carole LE BOUILLONNEC – M. Alain KANJOU – Mme Martine LALO – M. Edwin LEGRIS – Mme Carine PELEGRIN.

Absent représenté

M. Mathias COUMERT Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2026-04-19

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1650, qui prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts directs (CCID) dans chaque commune.

Considérant que la CCID intervient en matière de fiscalité directe locale et dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux et participe à l'évaluation des propriétés bâties.

Considérant que son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Considérant que la Commission Communale des Impôts directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale.

Considérant qu'elle est composée de neuf membres :

- Le Maire. Le représentant du Maire qui est proposé est l'adjoint délégué Nadège Faul,
- 8 Commissaires titulaires et 8 Commissaires suppléants soit 16 Commissaires.

Considérant que les Commissaires ainsi que les suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, **dressée par le Conseil Municipal, en nombre double soit une liste de 32 noms.**

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant que la liste suivante est proposée :

Commissaires membres du Conseil Municipal		Commissaires extérieurs au Conseil Municipal	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Bernard BONI	Sylvie BRIÈRE	Pierre ROBIN	Michel VRAY
Carole BOULANGER	Nathalie GEORGE-GOURET	Annie PARAGE	Jean-Claude LEVEAU
Armelle CHAPALAIN	Alain KANJOU	Françoise KITTEN	Danielle GUÉDÉE
Joël MOREAU	Thierry MALHERBE	Christian HANEK	Joëlle PENNEROUX
Aurélien PROCOPPE	Laurent MOLVOST	Jean-Pierre DEMOUY	Laurence MOREAU
Julita SALBERT	Alphonse PAGNON	Guy PIGNÉ	Stéphanie de MOYA
Didier PILLETTE	Cécile PIGNOL-MASSON	Emmanuelle DAGNICOURT	Marc PIETERBOURG
Morgan TOUBOUL	Jean DELCROIX	Marie BAUER	Sophie ALEXANDRE

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 31 voix pour et 2 contre,

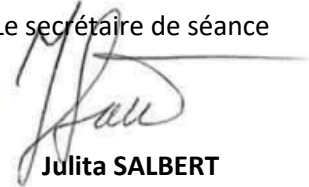
- **nomme** la composition de la Commission Communale des Impôts Directs telle que détaillée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,


 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT